

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association de la Sauvegarde de la Bastide de Domme et de Ses Remparts seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.□

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



COMMUNE DE DOMME

Mairie, 5 place de la Halle
24250 Domme
05 53 28 61 00
mairie-domme@wanadoo.fr
<http://www.domme.fr/>

L.A.S.B.D.R.

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE LA BASTIDE DE DOMME ET DE SES REMPARTS

BP 2
Mairie de Domme
24250 Domme
<http://asbdr.com/>

NOS PARTENAIRES



FONDATION

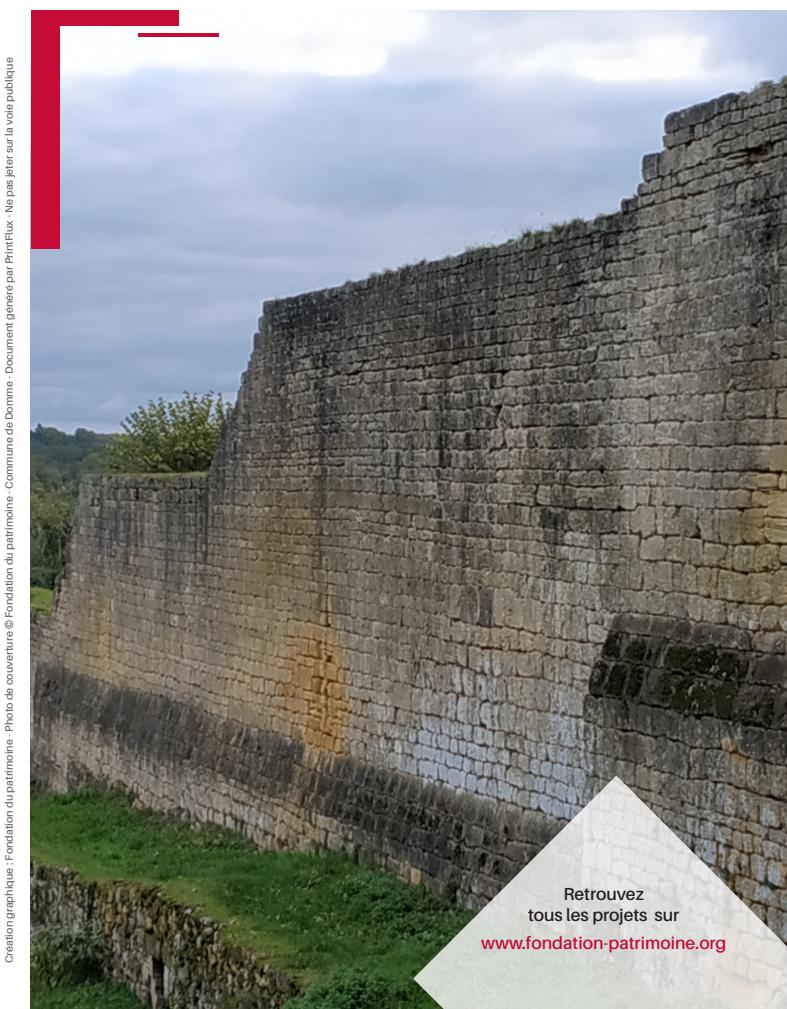


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

Remparts de Domme

Dordogne



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Commune de Domme - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

LE PROJET DE RESTAURATION

Situé dans le triangle d'or du département de la Dordogne, Domme ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs. Afin de préserver son cadre atypique et enchanteur, la commune s'investit pour sauver ses remparts.

Classés Monuments Historiques, ces derniers sont exceptionnels mais n'ont pas fait l'objet de travaux de restauration depuis plusieurs années. Aujourd'hui, ils nécessitent une restauration en profondeur qui doit être engagée sur du long terme, pour contrer le déjointssement presque généralisé des maçonneries, la végétalisation croissante, et l'affaissement de certaines parties.

UN PEU D'HISTOIRE...

Fondée en 1281 par Philippe III le Hardi, la Bastide royale de Domme est bâtie sur un éperon rocheux dominant la Dordogne, alors que la vieille ville était encore sous domination des évêques de Sarlat. La construction du rempart ne débuta qu'au début du siècle suivant, entre 1300 et 1310; ils mesuraient 1,2 Km, dont 3 portes, encore existantes, ouvraient la ville sur la campagne. Il fallait alors, pour le Roi de France, disputer la Guyenne et l'Agenais aux

Anglais !

Puisqu'il s'agissait d'une bastide, le rempart a toujours appartenu aux habitants, qui étaient chargés de son entretien; ainsi, si le tracé général a pu être préservé, les conflits s'éteignant peu à peu, certains pans ont été laissés à l'abandon, ou détruits pour ouvrir la ville à la circulation automobile, voir démontés pour en vendre les pierres ou pour les utiliser en remploi.

UNE ASSOCIATION INVESTIE

En partenariat et en accord avec la mairie, l'Association de la sauvegarde de la Bastide de Domme, riche de plus de 150 adhérents, met toute son énergie pour que les Remparts de la Bastide soient plus visibles, et mieux nettoyés. Un groupe de « débroussaillateurs » œuvre pour cette enceinte longue de 1.2 km. Quand la tâche est trop périlleuse, l'ASBDR finance par tranches le nettoyage de ces murs afin que la structure ne soit pas déstabilisée.

Montant des travaux	525 000 €
Objectif de collecte	145 000 €
Début des travaux	Juin 2021



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des

Remparts de Domme

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74491
ou en flashant le QR code ci-contre.



Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donneur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Remparts de Domme

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficié d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €))			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
(Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT)			

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre □